PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 novembre 2020, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard

Louise Arpin

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

Martin Nichols Rosaire Phaneuf Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

2- COVID-19 - SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

Considérant l'annonce du premier ministre, qu'à compté du 16 octobre, la Montérégie passait au palier d'alerte rouge;

Considérant que le conseil du 3 novembre 2020 doit être tenu à huis clos et qu'aucun citoyen ne sera admis dans la salle du conseil ;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, doit être faite par courriel à la directrice générale à : dg@municipalitelapresentation.qc.ca;

Il est proposé Georges-Étienne Bernard Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 202-11-20

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 27.1 CPTAQ Demande d'autorisation de la Municipalité La Présentation Utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 406 263, Route 137
- 27.2 CPTAQ Appui à la demande d'autorisation de la compagnie 9146-6763 Québec Inc Modification à la résolution 197-10-20

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. COVID-19 Séance tenue à huis clos
- 3. Acceptation de l'ordre du jour
- 4. Période de questions
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020
- 6. Acceptation des comptes
- 7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 8. Loisirs Information des représentants du CCL
- 9. Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 10. Dépôt du rapport Bilan de l'usage de l'eau préparé en vertu de la Stratégie d'économie d'eau potable
- 11. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
- 12. Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu Adoption du Budget 2021
- 13. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains Adoption du budget 2021
- 14. Conditions salariales des employés pour 2021 Autorisation
- 15. Congé des Fêtes Autorisation de fermeture du Bureau municipal
- 16. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 261-20 modifiant le règlement numéro 205-16 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité
- 17. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 262-20 modifiant le règlement numéro 206-16 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité
- 18. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 263-20 modifiant le règlement numéro 207-16 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité
- 19. Entente concernant l'installation d'équipements servant à la diffusion de l'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC des Maskoutains Approbation du renouvellement
- 20. Mandat à Jean Yves Tremblay, arpenteur géomètre et à Maxime David, notaire pour le projet d'égout sur la Route 137
- 21. Déneigement du Chemin de la Grande Ligne Autorisation à la Municipalité de St-Jude pour la saison hivernale 2020-2021
- 22. Travaux d'asphaltage rue Lépine Paiement final suite au décompte #2 et autorisation de paiement
- 23. Achat d'une scie à chaîne
- 24. Achat regroupé pour l'abat poussière pour l'année 2021 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec
- 25. Demande de dérogation mineure lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893, situés sur la rue de l'Église Lotissement et marge de recul latérale projetée dérogatoire Décision suite aux recommandations du CCLI.
- 26. Autorisation de circuler sur nos routes L'enfer des patriotes Parcours cyclable
- 27. Divers
 - 27.1 CPTAQ Demande d'autorisation de la Municipalité La Présentation Utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 406 263, Route 137
 - 27.2 CPTAQ Appui à la demande d'autorisation de la compagnie 9146-6763 Québec Inc Modification à la résolution 197-10-20
- 28. Dépôt de la correspondance
- 29. Levée de l'assemblée

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

5- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 203-11-20

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020, tel que rédigé.

6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 204-11-20

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2000671 D	Régie de L`A.I.B.R.	Eau consommée 28-08/29-09	19 113,92 \$
C2000672 D	-	Asphalte	4 068,94 \$
C2000672 D	ŭ	Asphalte	288,29 \$
C2000673 D	· ·	Pièces pour rép toilette loisirs	123,05 \$
C2000674 D		Copies septembre	146,38 \$
C2000675 D		Analyses d'eau potable - sept	186,26 \$
C2000675 D	Eurofins Environex	Analyses d'eau usée	217,30 \$
C2000676 D	Cabinets Maska	Location cabinet	160,97 \$
C2000677 D	Bouvier Claude	Remb pour pièce aqueduc	63,52 \$
C2000678 D	Groupe Maskatel LP	Internet Pavillon 02-10/01-11	63,18 \$
C2000679 D	Patrick Archambault Transport Inc.	Transport 10 roues asphalte	1 474,56 \$
C2000680 D	BB Moteur	Pièce pour débroussailleuse	108,03 \$
C2000680 D	BB Moteur	Pièce pour débroussailleuse	105,67 \$
C2000681 D	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie octobre	108,00 \$
C2000682 D	Juliette C'est Simple	Cadeaux - Sem des déchets	100,00 \$
C2000683 D	Bérard Hugo	Temps d'homme	310,00 \$
C2000684 R	Sécurité Civile Landry Inc.	Formation 26 sept 2020	3 966,64 \$
C2000685 D	Télébec	Télécopieur 10 oct au 9 nov	177,66 \$
C2000686 D	Konica Minolta	Location photocopieur novembre	155,64 \$
C2000687 D	Petite caisse	Remboursement petite caisse	232,20 \$
C2000688 D	Ministre des Finances du Québec	Projet égout Route 137	295,00 \$
C2000689 I	La Capitale Assureur Inc.	Assurance collective octobre	3 511,01 \$
C2000690 R	Enviro5 Inc.	Nettoyage postes pompage	2 047,99 \$
C2000691 D	Thomson Reuters Canada	Mise à jour Code municipal	596,40 \$
C2000692 D	Cedrière Lanoie Bérard	Cèdres 4 pieds - Imp Fougères	108,08 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Piste cyclable 18-08 au 19-10	12,98 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Dek hockey 14-08 au 15-10	1 119,87 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Piste cyclable 15-08 au 16-10	69,15 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Loisirs 14-08 au 15-10	616,65 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Pavillon loisirs 14-08 au 15-10	1 188,62 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Rue Lépine 14-08 au 15-10	26,56 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Gymnase 21-09 au 20-10	1 449,80 \$
L2000073 I	Hydro-Québec	Soccer 23-09 au 22-10	75,64 \$
L2000074 I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial septembre	8 901,83 \$
L2000075 I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral septembre	3 333,33 \$
L2000076 I	Retraite Québec	RREM élus septembre	614,35 \$
L2000077 I	Desjardins Sécurité financière	REER employé septembre	1 294,25 \$

56 431,72 \$

D : Délégation R : Résolution I : Incompressible

COMPTES À PAYER

Kemira Water Solutions Canada Inc.	Sulfate alun étangs aérés	5 308,81	\$
Fonds d'information sur le Territoire	Mutation septembre	25,00 \$	
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence octobre 2020	870,23	
Fédération québécoise des Municipalités	2 formations - Urbanisme	446,79	
Gestion Marcel G. Gagné Inc.	Loisirs - garage - eau potable	144,88	\$
Gestion Marcel G. Gagné Inc.	Batterie pour véhicule	172,45	
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale 01-07 au 30-09	312,73	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-part 4/4	6 312,50	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques - octobre	5 430,49	
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables - octobre	4 129,32 \$	\$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestique - octobre	8 444,36	\$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange installation septique	33 857,60	\$
Cabinets Maska	Location cabinet	277,67	\$
Energies Sonic Inc.	Propane gymnase	964,59	\$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eau potable - octobre	387,58	\$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eaux usées - octobre	1 448,03	\$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Location pelle Kubota	91,98	\$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Arbre Rivière Salvail	804,83	\$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Disposition rebut pneus	347,35	\$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Accotement chemins	7 849,44	\$
Compteurs D'eau du Québec	Bassin d'eau pot - vérif compteur	179,36	\$
Martech Inc.	Annulation de frais de transport	-235,70	\$
Martech Inc.	Signalisation	6 122,42	\$
Postes Canada	Distribution journal octobre	193,05	\$
Avensys	Batterie	379,42	\$
Jld-Laguë	Lame pour débroussailleuse	31,92	\$
Impressions Klm	Journal municipal octobre	1 086,51	\$
Therrien Couture Joli-Coeur sencrl	Dossier divers	911,75	\$
Therrien Couture Joli-Coeur sencrl	Dossier 1365 Rang Salvail Sud	4 134,28 \$	\$
Location Battlefield QM	Location rouleau asphalte	603,62	\$
Location Battlefield QM	Location équipements	172,46	\$
Technologies Bionest Inc.	Ent inst sept 1432 Salvail Nord	289,74	\$
Technologies Bionest Inc.	Ent inst sept 1240 Salvail Nord	289,74	\$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec vers 2/2	179 362,00 \$	\$
Club FADOQ Aquinois	Tapis usagés pétanque	100,00 \$	\$
Coop Comax BMR St-Hyacinthe	4 bacs verts	427,62	\$
Biovet	Analyse d'eau potable	115,69	\$
Dicom Express	Livraison pièce poste pompage	15,12 \$	\$
Acier Jean Hébert Inc.	Biciborne	3 012,35	\$
Mobi-Mobilier Urbain Inc.	Mobilier - Parc Halte vélo	11 622,82 \$	\$

286 440,80 \$

Taxes et droits de mutations	50 721,79 \$
Permis émis	165,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	204,72 \$
Publicité journal municipal	210,00 \$
Inscriptions - Activités	135,72 \$
TOTAL - DÉPÔTS	51 437,23 \$
<u>DÉPÔTS DIRECTS</u>	
Intérêts banque octobre	396,45 \$
Frais d'exploitation octobre - Caisse Desjardins	365,25 \$
Cour régionale du 01-07/30-09 - Ville de Saint-Hyacinthe	5 625,00 \$
Remb. TPS-TVQ août - Régie intermunicipale	1 320,67 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	7 707,37 \$
GRAND TOTAL	59 144,60 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en octobre 2020 pour un montant total de 56 431,72\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en octobre 2020, au montant total de 40 402,94\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour novembre 2020, au montant total de 286 440,80\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'octobre 2020, au montant de 59 144,60\$.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'octobre 2020.

- JMV Environnement inc. Demande de modification au contrat Autorisation;
- Commande de bacs pour l'année 2021.

8- LOISIRS - INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

 Halloween : la collecte des bonbons a été tranquille, beaucoup moins de monde. Cependant, il y a eu un grand intérêt pour le concours de citrouille.

9- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal.

10- DÉPÔT DU RAPPORT BILAN DE L'USAGE DE L'EAU PRÉPARÉ EN VERTU DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le point est reporté à une séance ultérieure.

11- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 31 octobre 2020, conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal.

12- RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2021

RÉSOLUTION NUMÉRO 205-11-20

Considérant que la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas Richelieu a dressé son budget pour l'année 2021 et qu'il nous est transmis pour approbation;

Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient les contributions et la quote-part de la Municipalité pour l'année 2021;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'accuser réception du budget de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu pour l'année 2021 ainsi que des annexes C et D détaillant les calculs de la quote-part aux immobilisations et du prix de l'eau pour l'année 2021;

D'approuver ledit budget totalisant des revenus et des dépenses de 4 381 317\$, incluant des dépenses en immobilisations pour un montant de 75 532,57\$, pour la Municipalité;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2021.

13- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET 2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 206-11-20

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvés par le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2021, et montrant des revenus de 13 253 000 \$, des dépenses 13 442 000 \$, des investissements de 3 000 \$ et des affectations de (192 000) \$;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

14- CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS POUR 2021 – AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 207-11-20

Considérant les rencontres des employés avec le comité du personnel;

Considérant qu'il est requis d'autoriser les nouvelles conditions salariales afin qu'elles deviennent effectives dès le 1er janvier 2021;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les conditions salariales établies pour l'année 2021 pour les employés de la Municipalité, telles que décrites dans le rapport présenté par la directrice générale;

D'autoriser la directrice générale à faire les modifications requises pour rendre ces modifications effectives aux dates mentionnées;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2021 pour donner application aux présentes.

15- CONGÉ DES FÊTES – AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 208-11-20

Considérant qu'il est pertinent de permettre aux employés de profiter d'une période de repos en famille durant le temps des Fêtes;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du Bureau municipal pendant 2 semaines durant le temps des Fêtes, soit du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021 inclusivement;

De faire l'annonce au journal municipal et d'y publier le numéro de téléphone à rejoindre en cas d'urgence seulement.

16- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-16 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné, par la conseillère Louise Arpin, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 261-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est pour règlementer l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire dû à un nouveau contrat octroyé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 261-20 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

17- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-16 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné, par la conseillère Mélanie Simard, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 262-20 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est pour règlementer l'enlèvement des matières recyclables sur le territoire dû à un nouveau contrat octroyé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 262-20 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

18- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-16 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné, par le conseiller Martin Nichols, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 263-20 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est pour règlementer l'enlèvement des matières organiques sur le territoire dû à un nouveau contrat octroyé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 263-20 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

19- ENTENTE CONCERNANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SERVANT À LA DIFFUSION DE L'INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – APPROBATION DU RENOUVELLEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 209-11-20

Considérant qu'une entente avec le Réseau Internet maskoutain a été signée, le 26 janvier 2011 concernant l'installation d'équipements servant à la diffusion de l'Internet Haute Vitesse sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant que cette entente est pour une durée de 5 ans et qu'elle vient à échéance le 26 janvier 2021;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'approuver la prolongation de l'entente avec Réseau Internet maskoutain et la Municipalité de La Présentation pour une durée de 5 ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2026, le tout selon l'entente en vigueur.

20- MANDAT À JEAN YVES TREMBLAY, ARPENTEUR GÉOMÈTRE ET À MAXIME DAVID, NOTAIRE POUR LE PROJET D'ÉGOUT SUR LA ROUTE 137 RÉSOLUTION NUMÉRO 210-11-20

Considérant que la Municipalité désire réaliser le projet d'égout sur une partie de la Route 137 et certaines rues adjacentes;

Considérant que la conduite d'égout sur une partie de la Route 137 sera installée en façade des terrains des citoyens et qu'une servitude de passage doit être faite;

Considérant que la Municipalité doit mandater un arpenteur pour une description technique et doit également mandater un notaire pour la servitude;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

De mandater l'arpenteur géomètre Jean Yves Tremblay pour la description technique, à un coût estimé à 2 650\$, plus les taxes;

De mandater le notaire Maxime David pour les servitudes de passage, à un coût estimé à 9 600\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures pour ses honoraires professionnels.

21- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 211-11-20

Considérant l'article 3 de *l'Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique* qui a été signée le 7 décembre 2006 avec la Municipalité de St-Jude;

Considérant la résolution numéro 2020-10-231, adoptée le 5 octobre 2020, par la Municipalité de Saint-Jude concernant l'entretien d'hiver du Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité de St-Jude à procéder au déneigement du Chemin de la Grande Ligne, pour la saison hivernale 2020-2021, au tarif de 2 200\$ du kilomètre, qui sera divisé entre les 2 municipalités,

excluant le coût des abrasifs qui seront facturés séparément, conformément à l'article 3 de l'entente intermunicipale:

De prévoir au budget 2021, les sommes requises pour ces travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsqu'elle sera transmise en 2021.

22- TRAVAUX D'ASPHALTAGE RUE LÉPINE – PAIEMENT FINAL SUITE AU DÉCOMPTE #2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 212-11-20

Considérant la résolution numéro 151-07-19 adoptée le 2 juillet 2019 concernant l'adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation de Charles Damian, ingénieur à la MRC des Maskoutains relativement au paiement final du décompte progressif #2;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte final numéro 2 et d'autoriser le paiement à l'entreprise Excavation Jonda pour une somme de 10 667,28 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de pavage de la rue Lépine.

23- ACHAT D'UNE SCIE À CHAÎNE RÉSOLUTION NUMÉRO 213-11-20

Considérant les recommandations du Responsable des travaux publics concernant l'achat d'une nouvelle scie à chaîne;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Responsable des travaux publics à faire l'achat d'une scie à chaîne de la compagnie Laganière mini moteur au prix estimé de 1 500\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture.

24- ACHAT REGROUPÉ POUR L'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RÉSOLUTION NUMÉRO 214-11-20

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec

25- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOTS 6 356 891, 6 356 892 ET 6 356 893, SITUÉS SUR LA RUE DE L'ÉGLISE – LOTISSEMENT ET MARGE DE RECUL LATÉRALE PROJETÉE DÉROGATOIRE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 215-11-20

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau municipal relatif au lotissement des lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893, rue de l'Église et à l'implantation projetée de 6 résidences unifamiliales jumelées.

Considérant que cette demande vise à permettre le lotissement des lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893 en six lots pouvant accueillir des résidences unifamiliales jumelés ;

Considérant que le projet propose 6 terrains, possédant chacun une largeur de 7,71 mètres ;

Considérant que l'article 8.6.1 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 précise que la largeur minimale pour un lot dont l'usage est une résidence unifamiliale jumelée est de 8,10 mètres ;

Considérant que la demande vise également à permettre l'implantation de 6 résidences unifamiliales jumelées avec des marges de reculs latérales minimales de 1,7 mètre ;

Considérant que le tableau B de l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, que la marge de recul latéral minimale pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la zone CH-102 doit être de 2 mètres ;

Considérant que la dérogation ne porte pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 24 septembre 2020 ;

Considérant que des citoyens se sont présentés lors de la consultation publique du 6 octobre 2020 afin de faire entente leurs opinions et d'obtenir plus d'informations à propos du sujet;

Considérant que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 octobre 2020, les Élus ont repoussé l'adoption de la dérogation mineure a une séance ultérieure afin d'étudier les opinions soumises lors de la consultation publique;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité D'autoriser la demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement des lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893 en six lots d'une largeur de 7,71 mètres ainsi que l'implantation de 6 résidences unifamiliales isolées avec des marges de reculs latérales d'au plus 1,7 mètre.

26- AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES – L'ENFER DES PATRIOTES – PARCOURS CYCLABLE RÉSOLUTION NUMÉRO 216-11-20

Considérant que « L'enfer des patriotes » organise un évènement cycliste dont les trajets prévoient de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, le 25 mai 2021;

Considérant que « L'enfer des patriotes » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité étant donné que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront à la randonnée cycliste organisée par « L'enfer des patriotes » de circuler sur les routes de la Municipalité, le 25 mai 2021, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet s'il y a des routes visées par cette activité qui est sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

27- DIVERS

27.1 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION – UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES DU LOT 3 406 263, ROUTE 137 RÉSOLUTION NUMÉRO 217-11-20

Considérant que la Municipalité La Présentation doit demander l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 406 263, soit pour le prolongement du réseau d'égout municipal ;

Considérant le lot 3 406 263 appartient à madame Henriette St-Jacques;

Considérant la Municipalité prévoit enregistrer une servitude de passage perpétuelle pour le réseau d'égout projeté sur le lot 3 406 263;

Considérant les lots 3 406 263 (200-A, Route 137), 3 405 439 (200-B, Route 137), 3 405 438 (200-C, Route 137) et 3 408 237 (206, Route 137) sont accessibles par le chemin privé constituant le lot 3 406 263 et qu'ils doivent être desservis par le réseau d'égout municipal;

Considérant que le lot 3 406 263 est un chemin privé utilisé à des fins publiques puisqu'il dessert 4 propriétés;

Considérant que l'article 41 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA) ne peut s'appliquer puisqu'il s'agit d'un chemin privé;

Considérant qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Municipalité un endroit plus propice pour ce projet;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé ;

Considérant que le potentiel agricole du lot 3 406 263 et nul;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants et que l'homogénéité du milieu agricole ne sera pas affectée par le projet puisque les lots 3 406 263, 3 405 439 et 3 405 438 sont déjà utilisés à des fins résidentielles et depuis 1976;

Considérant que l'application de la LPTAA occasionne une difficulté d'application majeure quant au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées puisque les contraintes

physiques des lots 3 406 263, 3 405 439 et 3 405 438 limitent les possibilités de systèmes pouvant desservir les résidences existantes;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour le prolongement du réseau d'égout municipal sur le lot 3 406 263.

27.2 CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA COMPAGNIE 9146-6763 QUÉBEC INC – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 197-10-20 RÉSOLUTION NUMÉRO 218-11-20

Monsieur Jean Provost mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote

Considérant la résolution 197-10-20 appuyant la demande d'autorisation de la compagnie 9146-6763 Québec inc. à la CPTAQ pour l'utilisation non agricole du lot 3 698 595, appartenant à Les Entreprises Y et L Beauregard SENC, soit l'exploitation d'une sablière et son chemin d'accès ;

Considérant que le chemin d'accès au site se trouve sur le lot 3 698 599 ;

Considérant que la demande d'autorisation pour des fins autres qu'agricoles inclut également une partie du lot 3 698 599 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution 197-10-20 afin d'inclure le lot 3 698 599, tel qu'édicté dans le formulaire de demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par la compagnie 9146-6763 Québec inc., visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit l'exploitation d'une sablière et son chemin d'accès.

28- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 octobre 2020

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 juillet 2020

MRC - Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 19 août 2020

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 septembre 2020

MRC – Résolution numéro 20-10-236 – Projet de mise en commun régional de la gestion administrative des services incendies, autre que celui de Saint-Hyacinthe et ses dessertes – Approbation

MRC – Résolution numéro 20-10-331 – Fonds de développement rural – Projets automne 2020 – 2e Vague – Approbation

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 octobre 2020

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 novembre 2020

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 septembre 2020

MAMH – Le gouvernement octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités.

MTQ – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

MTQ – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

RIM – Bail – Municipalité de La Présentation – Location d'espaces pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'équipement RIM – Renouvellement - Approbation

VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Règlement numéro 349-8 modifiant le règlement numéro 349

MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE – Résolution numéro 2020-10-231 – Déneigement – Entente avec La Présentation

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h33.				
Claude Roger	Josiane Marchand			
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière			